



FASCICULE D'INFORMATIONS

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient...

Chères Samatanaises, Chers Samatanais,

Les données chiffrées présentées dans ce document sont publiques et consultables à la Mairie de Samatan. Une copie des sources citées sont également disponibles à notre permanence.

Samatan Votre Voix Votre Avenir porte un projet de ville simple, réalisable et qui tient compte de certaines réalités souvent méconnues du grand public. Avoir accès à ces informations n'a pas été facile. Nous vous les partageons aujourd'hui avec notre analyse.

Bonne lecture !

Alexandre Duval

I DES ÉTUDES TRÈS COÛTEUSES ET NON EXPLOITÉES

Depuis 2000, la municipalité de Samatan a commandé de nombreuses études (cf. Grands Livres 2022 - 2023) :

- « Etude baignade au lac » pour un montant de **20 183,28 €** (2022)
- « Etude d'implantation des installations sportives » pour un montant de **9 000 €** (2022)
- « Diagnostic général Office de Tourisme » pour un montant de **6 816 €** (2023)
- « Office de Tourisme rénovation – note d'honoraires » pour un montant de **6 340,95 €** (2023)
- « Etude de restructuration du marché de plein vent » pour un montant de **17 970 €** (2023)
- « Etude Village de Vacances » pour un montant de **5 400 €** (2023)

S'il est normal de commander une étude avant d'entamer un projet important, ce qui l'est moins est de ne pas l'exploiter une fois réalisée. Nous comptabilisons près de **228 789 €** d'études sur cette mandature sans compter les études déjà engagées et pas encore payées. Et pour quels résultats ?

- Aucune volonté de rétablir la baignade au lac bien que la qualité de l'eau soit bonne et bien meilleure qu'à Saramon où des gens se baignent. (cf. ARS + Rapport essai n BAI-23-0010+ HC-25-0797)
- Aucune action pour redonner vie au marché de Samatan (commission Marché à l'arrêt, baisse du nombre d'exposants, fermeture de la Halle à la volaille...)
- Aucune ambition d'exploiter le village de vacances, une convention signée avec l'ARAC Occitanie en 2025 lui confère un droit d'exploitation pendant les 30 prochaines années
- Infrastructure sportive au point mort et dans un état catastrophique
- Promesses pour l'aménagement du lac non tenues telles que le terrain multi-sport, jeux pour enfants, bancs... (cf. PV Conseil Municipal du 29/11/2023)

I DES DÉPENSES SUPERFLUES ET DES MANQUES À GAGNER POUR NOTRE COMMUNE

- La vente à perte de la maison Dufourc achat **121 864 €** (PV Conseil Municipal du 10-11-2022) et revente **93 600 €** (PV Conseil Municipal du 27-25-2025) soit une perte sèche de **28 264 €**
- Le bail emphytéotique de la Maison Conte au profit de la Caisse d'épargne pour un loyer de **50€ par an sur 35 ans**. Les travaux pris en charge par le locataire ne justifient en rien un tel cadeau.
- Un système de caméra de sécurité + un accès biométrique à **18 276 € HT** sont démesurés pour la seule Mairie de Samatan alors même que le chauffage de la médiathèque était en panne en fin d'année 2025.
- Une fête au Château de Caumont (Duc d'Épernon) pour les élus communaux et invités de marque pour **30 384,22€** avec une subvention prévue de **14 584 €**. Le reste à charge pour une soirée est quand même conséquent sachant que le Château se trouve à Cazaux-Savès et non à Samatan. Le pire c'est que les produits consommés lors de cette soirée n'ont même pas tous été achetés dans le Savès (cf. Grand livre 2022).

Qr Code vers la vidéo de la soirée, ci-contre :



I DES EMPRUNTS IMPORTANTS À REMBOURSER

Les grands projets tels que la Maison de santé, le padel, l'école provisoire, la végétalisation des abords de la future école nécessitent des investissements financiers importants et souvent le besoin de contracter des emprunts bancaires pour les concrétiser. (**3 157 047 €** pour la Maison de santé, **274 766 €** pour le Padel cf. discours d'inauguration du padel par M. Constensou, **537 600 €** de location des algecos pour l'école provisoire à verser sur 3 exercices cf. discours des vœux 2026 de M. Lefebvre, **834 760,97 €** végétalisation des abords des écoles (cf. Notice descriptive novembre 2025).

En 2025, la commune cumulait près de **2 200 000 €** d'emprunt à rembourser sur plusieurs années soit environ **55 000 €** d'intérêts plus **268 000 €** de capital à sortir chaque année (cf. Grand livre 2025 des dépenses comptables par article).

A partir de quel seuil d'endettement, jugerons-nous notre situation critique ? Si nous continuons à initier de trop grands projets sans augmenter notre capacité d'autofinancement (c'est à dire notre épargne) nous courons droit vers la mise sous tutelle de notre commune.

L'effort fiscal demandé aux habitants de Samatan est de 1,87 points sachant que les communes de la même strate sont en moyenne à 1,08 points. Ce qui veut dire que **le niveau de pression fiscale exercé sur le territoire est déjà élevé** et que nos marges de manœuvre sont limitées. Il convient donc d'être **vigilant et pondéré sur les futurs investissements** et les emprunts qui seront contractés.

I DES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'OPACITÉ DES CRITÈRES DANS L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

- L'attribution d'une subvention par la Mairie de Samatan exige le dépôt d'un dossier en début d'année. Toutes les associations complètent le même dossier et sont censées fournir tous les documents administratifs concernant leurs activités (formulaire complété, dernier procès verbal d'AG, compte de résultat, budget prévisionnel...). Or, il apparaît que certaines associations bénéficient d'un traitement de faveur telle que l'association Verdissons le Savès à laquelle la Mairie a attribué une subvention de **5 000 €** (cf. PV Conseil Municipal du 08/04/25) alors que celle-ci n'existait même pas (date de création le 27/11/25).
- De la même façon, certaines associations accusent une baisse drastique de leur subvention sans aucune justification (cf. récap des subventions annuelles aux associations de 2022 à 2025).
- L'association du cinéma, quant à elle, a dû demander 2 subventions exceptionnelles en 2025 et 2026 pour palier un problème d'anticipation dans sa gestion. Ce que nous dénonçons n'est ni le montant versé ni la nécessité de ces subventions mais **le fait qu'une association gérée par une élue, s'affranchisse de toutes les règles que les autres sont obligées de respecter.** (pas d'AG pendant 6 ans, aucun dossier de demande de subvention complété, aucun objectif en conseil municipal).
- Samatan a accueilli le 17 juin 2025 le festival celtique (Lizig Celt Fest) qui a laissé beaucoup de dettes (notamment chez les hébergeurs) et a coûté cher en organisation. Cette manifestation a été imposée au mois d'avril par la commune et a chamboulé le calendrier événementiel aux détriments de nombreuses associations qui avaient déjà réservé leurs salles près d'un an à l'avance.
- L'étude sur les infrastructures sportives citée précédemment, a révélé **la vétusté de l'intégralité de nos installations à destination de divers clubs et associations sportives.** Il aurait été logique que depuis 2022, la municipalité donne la priorité à la rénovation des équipements plutôt qu'à la construction de nouvelles infrastructures. De la même façon, il n'est pas logique que certaines associations doivent s'acquitter d'un loyer pour pratiquer leurs activités. **Il nous paraît désormais urgent de rétablir une forme d'équité pour soutenir toutes les associations.**

I UN SOUCI DE L'ÉCOLOGIE A DEUX VITESSES

- Le projet de végétalisation des abords de l'école a provoqué l'abattage d'un alignement de 3 arbres presque centenaires derrière Weldom, et ce sans autorisation ! Pourquoi abattre des arbres sains qui ne dérangent pas la circulation et qui ne nuisent pas à la sécurité ? Contrairement à ceux qui se trouvent sur le parking place Jean Jaurès et dont les racines déforment la chaussée.
- Le service technique de la Mairie dispose d'une aire de lavage automobile sur la chaussée rue de la Commanderie. Elle a été alertée sur le traitement des eaux souillées qui se déversent dans le réseau des eaux pluviales ou pire directement dans la Save. Il est encore attendu des réponses quant à la conformité de cet ouvrage public aux règles environnementales .
- Quant il s'agit de projets écologiques portés par des « invités de marque », les élus de la Mairie de Samatan votent des subventions sans aucune forme de contrôle ou de garantie (cf. *Verdissons le Savès*) ou mettent à l'ordre du jour du conseil municipal des sujets qu'ils n'ont même pas pris le temps d'étudier. L'idée soumise en conseil municipal de créer un puits aux abords du lac pour arroser les arbres fruitiers, c'est du génie ! Peut-être que se doter d'un tuyau c'est trop compliqué. (cf. *forêt gourmande aux abords du lac – PV Conseil Municipal du 16/12/2025*).
- Nous sommes nombreux à nous plaindre de l'absence d'éclairage public notamment les soirs de manifestations associatives. « À Samatan, l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h, s'inscrit dans une politique d'économies d'énergie. Cette coupure a aussi une autre vertu : protéger la faune nocturne » (cf. *Mon village Samatan, n°53*). N'existe-t-il pas des solutions qui permettent de concilier sécurité des habitants et protection de la biodiversité ?

I CONCLUSION

A travers ce fascicule, nous souhaitons apporter une seconde lecture à notre programme. Nos projets, certes simples, prennent une autre dimension à la lumière de ces informations chiffrées sur l'état de nos finances. Comme déjà dit lors de nos précédentes prises de parole, au mot « critique » nous préférons le mot « constat ».

Nous sommes conscients que pour rétablir une gestion saine, transparente et cohérente, il nous faudra prévoir :

- Davantage de concertation avec les citoyens pour définir une feuille de route à la hauteur des enjeux et attentes exprimées par les habitants.
- Prioriser les dépenses d'investissement sur la rénovation et la maintenance de l'existant plutôt que sur des constructions neuves.
- Penser des systèmes qui permettent davantage d'équité entre les associations et plus de transparence dans l'attribution des subventions.
- Organiser à l'avance les conseils municipaux et laisser le temps aux conseillers d'étudier les dossiers avant qu'ils ne soient soumis aux votes.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous rendre au **dernier conseil municipal du 12 mars 2026 à 20h à la Mairie de Samatan** soit 3 jours avant les élections municipales. Que devons-nous déduire de cette manœuvre de la municipalité actuelle. En tous cas, pas un excès de zèle, bien au contraire !